

Objet : Réseau d'éducation à la montagne alpine – Educ'alpes : adhésion 2015

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2013-07-12 du 3 Juillet 2013 déléguant pouvoir au Bureau quant à l'adhésion du SMBP à tout organisme le sollicitant, dans le cadre du budget,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2014-07-06 du 3 Juillet 2014 concernant l'adhésion au REEMA pour l'année 2014,

Le Président expose :

Educ'alpes, Réseau d'éducation à la montagne alpine (anciennement appelé REEMA), est une association créée en 2010 qui a pour finalité la fédération des acteurs de domaine de l'éducation à l'environnement des massifs alpins français. Ce réseau s'est donné plusieurs missions. Il vise à permettre aux acteurs alpins de l'éducation à l'environnement et au territoire de mieux se connaître, à recenser l'ensemble des ressources pédagogiques concernant le territoire alpin et de les partager et à favoriser l'organisation de projets collectifs menés par le Réseau ou par les membres du réseau.

Interlocuteur privilégié pour les acteurs alpins comme pour les partenaires institutionnels, le Réseau permet de faire remonter les idées du terrain et de favoriser leur lien avec les politiques publiques territoriales.

Ce réseau anime notamment le réseau des chargés de mission « éducation environnement et au territoire » des Espaces Protégés Alpins français (Parcs nationaux, Pnr, réserves naturelles, etc.). Chaque année, un séminaire porte sur les enjeux de l'éducation au territoire en montagne.

Le réseau Educ' Alpes a été reconnu officiellement à plus d'un titre : il est ainsi membre du Comité de massif et reconnu par le Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC). Il bénéficie du soutien financier des Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la DATAR, de l'Europe, de la Fondation de France, du Parc national des Ecrins.

Le Président propose donc aux membres du bureau d'adhérer au réseau Educ'Alpes pour l'année 2015 pour un montant de **100 €**.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** d'adhérer au réseau Educ'Alpes pour l'année 2015
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD